

Candidature aux élections du GNDS :

Chèr.e.s collègues,

Le colloque annuel du GNDS se tiendra au mois de juin prochain à Saint Gilles (Ile de la Réunion). Nous devons préparer ensemble la prochaine assemblée générale électorale.

Cette élection engagera le groupement pour les deux années à venir. Chacun d'entre vous a la possibilité de s'exprimer en proposant un projet et/ou en élisant une équipe.

Pour les collègues qui ne pourront être présents au colloque, n'hésitez pas à donner votre pouvoir à la personne que vous aurez choisie. (PJ)

Organisation pratique :

Conformément à nos statuts, le conseil d'administration comprend trois collèges :

Rappel des statuts

Elections par l'AG des membres du CA :

L'association est gérée et administrée par un conseil d'administration composé de 12 membres au moins. L'ensemble des membres sont élus pour deux ans au scrutin plurinominal à deux tours. Est éligible au conseil d'administration tout membre de l'association à jour de sa cotisation. Les membres du conseil sortant sont immédiatement rééligibles. Ce conseil d'administration est composé du bureau national et du collège régional, le collège technique des chargés de mission.

Le bureau national – Composition Il est composé de 4 à 6 membres :

Un(e)- Président(e), Un(e) Vice-Président(e), Un(e) Secrétaire Général(e), Un(e) trésorier(e)

Et éventuellement, 2 Vice-Présidents délégués.

Les 4, 5 ou 6 membres du bureau national sont élus par l'assemblée générale au scrutin de liste. Les membres élus du bureau national élisent leur Président(e) et celui-ci nomme son 1er vice-président(e), son secrétaire général et son trésorier parmi les membres du bureau. Un membre élu au bureau national ne peut cumuler avec un mandat régional.

Le Collège régional – Composition Il est composé des 9 délégués de chacun des Groupement Régional Directeurs SUAPS suivant : GRDS Nord, GRDS Est, GRDS Paris intra-muros, GRDS Paris extra-muros, GRDS Sud – Est, GRDS Ultra Marin, GRDS Sud – Ouest , GDRS Rhône-Alpes /Auvergne, GRDS Grand Ouest. Chaque délégué régional, ainsi que son suppléant, sont élus par les membres du GNDS de la région concernée, au scrutin plurinominal à 2 tours. Sur proposition de chaque GRDS, le délégué régional ainsi que son suppléant sont validés par l'AG.

Le collège technique des chargés de mission. Le Président propose au Conseil d'Administration la nomination des chargés de mission. Les membres du collège technique siègent au CA à la demande du Président en fonction de leur mission et de l'ordre du jour de celui-ci.

Cette lettre d'information s'adresse donc à tous ceux qui souhaitent faire acte de candidature à un poste au sein du CA du GNDS

- Collège régional
- Collège national

Pour le collège national, les candidatures devront être envoyées par écrit ou par courriel à Joaquim RIZO, notre Secrétaire Général (joaquim.rizo@u-bordeaux.fr ou SUAPS Bordeaux Collège Sciences de la Santé Case 32 146 rue Léo Saignat 33076 BORDEAUX CEDEX), au moins un mois avant la date de l'assemblée générale du colloque, soit le 11 mai 2019.

OBJET	CALENDRIER	DOCUMENT(S) SUPPORT(S)
Appel à candidature pour collège national	Janvier 2019 (site)	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier • Statuts + règlement intérieur du GNDS • Appel à candidature • Pouvoir AG
Date limite de retour des candidatures collège national	Samedi 11 mai	
Diffusion des candidatures et profession de foi	Lundi 13 mai (site)	
Convocation à l'A.G	Entre le 20 et 28 mai (liste de diffusion- mailing)	Convocation AG
Présentation des candidats et projets	Jeudi 6 juin (à Saint Gilles, lors du colloque)	
Assemblée Générale	Mardi 11 juin (à Saint Gilles, lors du colloque)	

PJ : Statuts adoptés à AGE de novembre 2015 et règlement intérieur adoptés à Djerba.

Pouvoir pour l'AG

Olivier THENAISY

